

CRIT Intérim et la FAGERH signent un accord cadre en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés

Nathalie Jaoui, Présidente de CRIT Intérim, premier groupe indépendant du travail temporaire en France, et Gérard Boyer, Président de la FAGERH, réseau national de la Réadaptation Professionnelle, ont signé le 8 janvier 2009 un accord cadre de partenariat en vue de développer l'emploi des travailleurs handicapés.

Les partenaires :

La FAGERH (Fédération des Associations Groupements et Etablissements pour la Réadaptation des personnes en situation de Handicap) fédère le réseau national des établissements médico-sociaux de réadaptation Professionnelle (CRP-ERP) visant à l'insertion sociale et/ou professionnelle de personnes en situation de handicap suite à un accident ou à une maladie.

11 000 personnes sont accueillies chaque année pour une orientation, une qualification et un accompagnement à l'emploi. 200 formations sont proposées dans 14 secteurs d'activités.

La FAGERH dispose de plus de 60 ans d'expérience pour l'accès à l'emploi des travailleurs handicapés ; 70% du public accueilli dans ce dispositif de protection sociale retrouve un emploi dans l'année qui suit la formation.

CRIT Intérim, filiale du Groupe CRIT, est l'un des leaders du travail temporaire et du recrutement en France. Avec un réseau national, des réseaux en Espagne, Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie et Slovaquie, et un chiffre d'affaires de 1,45 milliard d'euros, le Groupe CRIT délègue chaque jour près de 38 000 intérimaires.

Depuis plusieurs années, CRIT mène une politique active en faveur de l'emploi des personnes handicapées. Grâce à son département « Emploi & Handicap » et le soutien de son réseau national de plus de 400 agences, CRIT favorise l'emploi des personnes reconnues handicapées au sein des entreprises et accompagne les entreprises dans leur démarche de cohésion sociale. A fin 2008, 11 600 missions ont été confiées par CRIT intérim à des personnes reconnues handicapées au sein de 2 400 entreprises clientes et 20 000 heures de formation ont été dispensées à des intérimaires reconnus handicapés.

Par ce partenariat, CRIT renforce sa démarche pour l'insertion professionnelle des personnes reconnues handicapées qui s'inscrit dans la politique menée par le groupe en faveur de la non-discrimination et l'égalité des chances.

L'accord CRIT intérim/FAGERH a pour objectif principal de développer et renforcer la coopération entre les réseaux des deux partenaires afin de favoriser l'intégration des travailleurs reconnus handicapés à travers les trois étapes clés d'un parcours vers l'emploi :

L'information – Présentation de l'offre globale de services CRIT en recrutement temporaire et permanent (CDI – CDD - Intérim), présentation et analyse des besoins et attentes des entreprises clientes et des besoins du marché,... Informations par le réseau FAGERH sur les prestations offertes en réadaptation professionnelle...

La Formation – Mise en œuvre par CRIT de compléments de formation permettant de répondre à des besoins spécifiques d'entreprises clientes et favoriser ainsi l'intégration des candidats reconnus handicapés... Conseil et aide de la FAGERH pour déterminer le complément de formation répondant à une compétence spécifique...

L'Emploi et le Suivi dans l'emploi – Mise à disposition par le réseau CRIT des offres d'emploi dans tous les métiers concernés, analyse des candidatures proposées et des profils de postes à pourvoir, entretiens de recrutement et évaluations, délégation et suivi des candidats en entreprise, restitution des résultats des recrutements réalisés par CRIT... Conseil de la FAGERH pour une bonne intégration dans le cadre d'un recrutement.

Cette convention est un accord cadre national de partenariat qui sera déclinée au niveau local en liaison avec les référents des deux partenaires

Contacts :

Groupe CRIT

Michèle Chartier

Tél : 01.49.18.55.63

mchartier@groupe-crit.com

FAGERH

Isabelle Mérian

Tél : 01.44.74.34.40

fagerh@wanadoo.fr ; site : www.fagerh.fr